

COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 6 septembre 2024

Présents : Mme Rachel Haag, M. Pierre Hachin, Mme Marie Linet, Mme Yolande Pironnet, M. Jérôme Suet, M. Sylvain Cassoré

Absents excusés : M. Pierre Mandon, Mme Edith Léger, Mme Léa Blanc

Absents : Mme Carole Relland, M. Dominique Bertrand,

Début du conseil : 10h40

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Linet se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DECISION N°14/2024 en date du 24 juin 2024 : d'accepter le devis de l'entreprise ETS ROBERT SAS portant sur l'achat de tréteaux en bois au prix hors taxes de 541.67 euros.

DECISION N°15/2024 en date du 26 juin 2024 : d'accepter le devis de l'entreprise SAS PERIVERT BRICOMARCHE portant sur l'achat de cuves à eau 1000 litres au prix hors taxes de 999.17 euros.

DECISION N°16/2024 en date du 19 août 2024 : d'accepter le devis de la SARL E-SUNNY portant sur l'achat d'une tente pliante 3x4.5 m au prix hors taxes de 432.50 euros.

DECISION N°17/2024 en date du 30 août 2024 : d'accepter le devis de la SASU CONFORT CHAUFFAGE portant sur l'achat d'un chauffe-eau dans le logement communal 54 Le Bourg pour un montant de 664.60 € HT.

Délibération portant sur le montant du loyer logement 15 Milhaguet :

Le loyer actuel est de 362.22 €.

La commission d'attribution du logement s'est réunie et a étudié les dossiers qui étaient au nombre de 5. Les dossiers anonymisés et une grille permettant une décision impartiale ont contribué au choix du locataire.

Le Conseil Municipal propose de garder le même montant du loyer soit 362.22 €.

Vote pour à l'unanimité

Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour la réfection d'un plancher dans une pièce du logement 9 Milhaguet

Madame Rachel HAAG fait part que plusieurs devis ont été proposés pour la restauration du plancher dans une pièce du logement 9 Milhaguet et pour la réfection des volets et que la Commission des bâtiments communaux s'est réunie. Parmi ces devis, seul un correspondait aux travaux à effectuer.

Par conséquent, l'entreprise Menuiserie LAURENT a les devis les mieux-disants avec des propositions de travaux réalisés à l'ancienne.

Pour la restauration du parquet le montant du devis s'élève à 12 076.50 euros HT soit 13 842.49 euros TTC et pour la réfection des volets le montant du devis s'élève à 2 352.62 euros HT soit 2 823.15 euros TTC.

Vote pour à l'unanimité.

Délibération portant sur l'achat d'une remorque plateau

Le point est annulé car après réflexion le véhicule ne peut pas tracter le type de remorque prévu.

Délibération visant à confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public au SEHV

M. Hachin et Mme Linet ont rencontré le SEHV dans le cadre des travaux pour le changement des luminaires. Le syndicat propose que la commune lui confie la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de renforcement souterrain au lieudit Mouriol.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'intervention du SEHV. Le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet des réseaux d'éclairage public et apporte assistance dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux. Les travaux seront réalisés par l'entreprise désignée par le SEHV. Il en assurera la surveillance et la gestion.

Vote pour à l'unanimité

Délibération portant sur la réfection du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent administratif (grade AATP 1^{ère} classe) peut accéder au grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Il propose de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs. Pour cela, il conviendrait de décider de la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe et de la création d'un poste de Rédacteur Territorial.

Vote pour à l'unanimité

Délibération portant sur les modalités de prêt du matériel communal

Les tables, bancs et barrières sont prêtés régulièrement et gratuitement. M. le Maire propose qu'une caution soit mise en place. M. Cassoré répond qu'il est difficile de demander une caution pour du matériel usé ou abîmé. M. le Maire précise qu'il a été fait l'achat de tréteaux au mois de juin et que bien que les tables soient anciennes il serait souhaitable que tout le matériel emprunté soit restitué. M.SUET propose d'établir un inventaire établi sur le modèle de l'utilisation de la cuisine et de la vaisselle de la salle polyvalente.

Proposition de faire un inventaire avec les tarifs du matériel emprunté.

Vote pour à l'unanimité

Avis sur le projet d'un circuit PDIPR intercommunal

La Communauté de Communes souhaite réaliser un circuit PDIPR intercommunal et demande l'avis du Conseil Municipal pour la création d'un maillage de boucles de randonnées.

Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Linet demande s'il est possible de prêter des couverts et des assiettes à l'EHPAD pour la journée des familles. Le Conseil Municipal est d'accord avec le principe mais la salle polyvalente étant louée à cette date il convient de demander aux locataires la quantité de vaisselle dont ils ont besoin.

Mme Haag explique que le compteur électrique est posé à la mairie annexe et qu'il faut maintenant demander à une entreprise d'effectuer une tranchée du compteur à la mairie annexe.

Mme Haag demande quand les agents techniques vont reboucher le trou au niveau du lavoir. M. Hachin explique qu'il est nécessaire de faire intervenir une entreprise.

M. Hachin explique qu'il y a des travaux dans le bourg sur un terrain privé qui ont affecté le ruisseau. Le SYMBA a constaté les dégâts et demande l'intervention de la police de l'eau.

Mme Haag explique que dans le logement 62 Le Bourg, la cuisine n'a pas de plan de travail et qu'il serait bien d'effectuer quelques améliorations. Proposition acceptée.

Mme Haag explique que les propriétaires des parcelles cadastrées AB 41,230 et 231 n'entretiennent pas leurs terrains. Un courrier a été envoyé pour demander leur intervention mais il est resté sans réponse. De plus, une partie du chemin communal permettant l'accès aux parcelles AB 209 et 38 est clôturée. La commune va demander l'ouverture du chemin. M. Hachin propose de demander l'achat potentiel des parcelles concernées par le non entretien.

Mme Haag fait part également qu'un mur de soutènement le long de la parcelle cadastrée AB 143 menace de s'écrouler et souhaiterait que des devis soient demandés.

M. Hachin explique qu'il y a une demande pour le pâturage des chevaux sur le terrain communal face à la salle polyvalente. M. Suet demande le nombre de chevaux pour éviter le surpâturage. Mme Haag demande la durée, est-ce que c'est un prêt et est-ce que le passage sera laissé pour les utilisateurs du chemin. Mme Linet dit que c'est pour rendre service. La proposition est acceptée pour un pâturage pour l'automne et l'hiver.

M. Hachin explique qu'il va y avoir la campagne de recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025. Il faudra recruter 2 agents recenseurs.

M. Suet explique que pour l'instant, le projet de Maison de Santé Communautaire est mis en suspens.

Mme Haag demande si pour le règlement intérieur du cimetière il est possible d'accepter l'offre de l'entreprise qui a répondu. Aucune autre société n'a envoyé de devis.

Fin du Conseil 11h54

Marie LINET,
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,
Maire

